



Le Rapport 2020 de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher

Le rapport fait le bilan de 8 années de mandat de l'actuel Ombudsman, dont le mandat arrive à son terme. A la lumière du concept de l'intérêt supérieur de l'enfant, le rapport passe en revue les thématiques que l'ORK/OkaJu a traitées depuis 2013 et essaie de mesurer l'impact des observations et des recommandations émises.

Le travail de l'ORK pendant les dernières 8 années s'est inscrit dans une continuité du travail débuté en janvier 2003, et qui jusqu'en 2012 a été mené sous la direction de Madame Marie Anne Rodesch, 1ère Présidente de l'Ombudscomité pour les droits de l'enfant au Luxembourg. Lorsque son mandat arrivait à terme, un « rapport bilan » a été publié, retraçant le travail d'une décennie et reprenant les principales recommandations – qu'elles aient eu une suite ou non.

Dans le rapport bilan de 2012, il avait été constaté que les problèmes de santé physique et surtout psychique des enfants augmentaient de façon alarmante. Parmi les recommandations clé restées sans suite se trouvaient notamment celles d'ancrer les droits de l'enfant dans la Constitution luxembourgeoise, de réformer la loi relative à la protection de la jeunesse de 1992, de réviser la législation pour mieux préserver les droits des enfants des parents divorcés, ou encore de mieux garantir les droits des parents d'enfants placés.

Entre le 2013 et le 2020, l'ORK a continué de promouvoir ces recommandations auprès des autorités publiques, tout en y ajoutant d'autres, pour faire avancer la situation en matière de droits de l'enfant au Luxembourg. Ceci a été fait à travers les rapports annuels, qui ont à chaque fois mis en avant une thématique pressante, ainsi qu'à travers la participation dans des groupes de travail (gouvernementaux et de la société civile), des avis sur des projets de loi en rapport avec les droits de l'enfant.

Ainsi, l'objectif principal de ce rapport est celui de tracer un bilan de ce qui a été fait, mais – et surtout – tracer une « feuille de route » pour le prochain Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher au Luxembourg.

Chaque chapitre (1-7) présente, en grandes lignes, ce qui a été fait par rapport à chacune de ces thématiques et analyse les principales recommandations que nous avons élaborées. Le regard est ensuite tourné vers le présent et le futur, pour donner l'état des lieux actuel ainsi que des pistes pour l'éventuel travail futur. Il y a aussi un grand nombre de sujets et de situations qui n'ont pas pu faire l'objet d'un rapport thématique à soi, mais qui représentent tout de même des questions pressantes et qui ont mérité notre attention, souvent de façon continue. Le chapitre 8 réunit ces recommandations «transversales».